

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2015

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,
Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjoint,
Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE,
Marielle GUY, Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX (jusqu'à 20h15), Marie-Thérèse REYROLLE, M.
Jean-Charles BOUTIN, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, M. Patrick
BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC,
Mme Nadine BOST.

Absents avec procuration : M. Guy GORBINET à Mme Myriam FOUGERE, M. Jean-
Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, M. Marc CUSSAC à Mme Marielle GUY,
Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER (à partir de
20h15), M. Franck PAUL à Mme Christine SAUVADE, M. Johan IMBERT à Mme Emilie
FAYE, Mme Annie BERNARD à M. Laurent COURTHALIAC, Mme Véronique FAUCHER à
Mme Nadine BOST.

Secrétaire de séance : Mme Christine SAUVADE



Ouverture de la séance à 19H15

Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

- Sur le compte rendu de la séance du 30 novembre 2015 dont le secrétariat était assuré par Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- Sur l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :
Dénomination de voiries et Modificatif aux virements et ouvertures de crédits.
Accord Unanime.



Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour plusieurs rapports d'activité sont présentés à l'assemblée :

Mme MONDIN

Précisions sur le fonctionnement de l'école de musique à la suite du courrier transmis par un parent d'élève au sujet de la suppression, à la rentrée de septembre, de la classe de chant. L'intéressé a été reçu en mairie et toutes explications et précisions ont pu lui être apportées. Cet entretien a ensuite été confirmé par un courrier.

Mme SAUVADE

Compte rendu d'activités concernant l'accueil de loisirs extra-scolaire.

A l'heure actuelle la direction du périscolaire (mercredi après-midi) et de l'extrascolaire (vacances) est assurée par Mlle J ALVES.

A partir des vacances de printemps le fonctionnement de l'ALSH extrascolaire devrait être organisé sur deux sites Ambert et Job. Il s'agit de deux points d'accueil qui seront utilisés en fonction des activités proposées. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour ce qui concerne l'animation de cet accueil, l'objectif étant de confier cette mission à un prestataire. Il est à noter que la réponse, donnée au groupe de travail formé par la cocom, est que la Communauté de Communes ne peut actuellement prendre la compétence pour cet accueil.

Cette situation est l'aboutissement de nombreuses réunions. A noter que le cahier des charges sera, après finalisation, soumis au conseil municipal.

M. LUCHINO

Point sur l'activité de l'abattoir. Depuis plusieurs mois la municipalité d'Ambert travaille en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les éleveurs, les gestionnaires de l'abattoir ainsi que le Parc Naturel Régional Livradois-Forez concernant la sauvegarde nécessaire de l'abattoir municipal de la commune.

Les différentes réunions déjà organisées ont permis d'élaborer le règlement intérieur, les tarifs d'abattage ainsi que ceux de l'atelier de découpe et le Plan de Maîtrise Sanitaire sera présenté le 21 janvier prochain aux différents acteurs. D'autre part un site web est en construction. Le travail jusque-là réalisé a permis d'augmenter le tonnage de 48 tonnes par rapport à la même période l'année dernière.

Concernant les travaux de modernisation et de mise en conformité, la municipalité est actuellement en train de constituer un dossier global de financement pour un investissement d'environ 800 000 €. Plusieurs rendez-vous sont fixés à ce sujet avec les conseillers départementaux, la conseillère régionale, le député et le Sous-préfet d'Ambert.

M. LAMY

Compte rendu de la réunion organisée cette semaine avec les habitants du secteur de la Croix du Buisson. Il s'agissait de faire le point sur les travaux en cours et de régler un certain nombre de difficultés liées à la maîtrise foncière de certaines parcelles nécessaires aux travaux.

Une quarantaine de riverains a participé à cette réunion.



TARIFS ET LOYERS 2016

Après présentations, les propositions des différentes commissions et de la commission des finances, telles qu'elles ont été détaillées dans le rapport de synthèse, sont approuvées à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT – OPHIS DU PUY-DE-DOME

Unanimité du conseil pour accorder à l'OPHIS la garantie de la commune à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt complémentaire de 841 913 € réalisé dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 46 logements situés Résidence La Masse, Av. Emmanuel Chabrier à Ambert.

Il est à noter que cette demande fait suite à une nouvelle mesure nationale mise en place par l'Union Sociale pour l'habitat, autorisant les bailleurs sociaux à remplacer dans les plans de financements initiaux la part de fonds propres par un endettement bancaire CDC complémentaire.

OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS

Unanimité pour autoriser des virements et ouvertures de crédits en vue d'une part d'ajuster les prévisions budgétaires 2015 et d'autre part de constater comptablement la réalisation de travaux en régie.

Question de Mme Bost concernant les travaux futurs pour l'Eglise.

Mme le Maire répond que deux types de travaux sont à envisager :

- Les travaux d'urgence sur le clocher pour un coût de l'ordre de 60 000 € réalisation probable en début d'année 2016 pour une réouverture durant le 1^{er} trimestre.
- Des travaux beaucoup plus importants sont à envisager en ce qui concerne l'ensemble des terrasses. Les études prescrites par la DRAC sont en cours, le coût des travaux devrait se situer aux alentours de 1 500 000 € (1^{ère} tranche).

De nombreuses réunions avec les services de l'Etat (Sous-Préfet, DRAC....) seront nécessaires. Idem pour des études préalables.

M. Courthaliac demande si les cloches pourront à nouveau fonctionner normalement. Il déplore qu'elles soient réduites au silence tout comme la sonnerie de l'horloge de la mairie. Mme le Maire répond par la négative. Il souhaite alors savoir si une sonnerie de substitution pourrait être envisagée. Il lui est répondu que des solutions sont possibles il appartient à la paroisse de décider de leur mise en place.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Unanimité pour rembourser à Mme Ponsonnaille, déléguée « Aux Plus Beaux Détours de France », les frais qu'elle a engagés à l'occasion de son déplacement au bureau de l'Association le 14 octobre 2015 à Paris soit un montant de 282.35 €.

Mme Ponsonnaille précise que le Congrès 2016 de l'association aura lieu à Saint-Galmier (42). Elle indique également que le guide 2016 sera édité à 212 000 exemplaires, la « page » de la ville d'Ambert ayant été réactualisée.

Mme Monnerie relève que l'adhésion à l'association est de l'ordre de 3 500 €/an ce qui à son sens constitue un faible coût eu égard à l'ampleur de la diffusion du guide.

CREANCE ETEINTE

Unanimité du conseil municipal quant à l'effacement total d'une créance de 374.40 € concernant des factures de cantine, garderie et centre de loisirs – Octobre 2013 à juin 2014. Ceci fait suite à un jugement du 2 juillet 2015 du Tribunal d'Instance de Lille qui a conféré force exécutoire à la recommandation de la commission de surendettement des particuliers du Nord.

Mme Bost relance sa suggestion de mise en place d'un suivi des personnes en difficultés. Elle souhaite savoir si ces personnes connaissent bien toutes les aides et si les cas sont étudiés en commission.

M. Chevaleyre précise que la commission a travaillé à ce sujet et que des dispositifs de suivi sont mis en place. Il est rappelé également que l'encaissement effectif des créances est du ressort du Trésor public et que la collectivité a souvent été informée des problèmes constatés avec un décalage très important.

Il est précisé enfin que de nombreux impayés datent de plusieurs années, au vu de l'intervention de Mme Bost il paraît étonnant que rien n'ait été fait à cette époque.

DENOMINATION DE VOIRIE

Sur proposition de Madame le Maire le Conseil Municipal unanime décide de dénommer :

- « **Chemin de la Croix du buisson** » : voirie parallèle à la RD 906 dans sa partie comprise entre son débouché sur la RD 906 et le sud de la parcelle cadastrée section B N° 1371 (le Soldat)
- « **Impasse de terre Rouge** » : entre le chemin de la Croix du Buisson et les parcelles cadastrées section AE N° 104 et ZM N°106
- « **Chemin du Soldat** » : à partir de la RD 906 et du chemin de la Croix du Buisson à hauteur de la parcelle cadastrée section B N° 1371 jusqu'au rond-Point du Soldat.
- « **Route de Clermont** » : RD 906 sortie Nord de la ville entre le ruisseau de la Sagne et le rond-point du Soldat
- « **Route du Puy** » : du rond-point de la rue de l'industrie jusqu'à la limite sud de la Commune (ruisseau d'Aubignat)
- « **Chemin du Got d'Aubignat** » du débouché sur la 906 à hauteur du Pont D'Aubignat jusqu'à la parcelle cadastrée section BD N°26

Mme LAVILLE-ANDRIEUX quitte la séance à 20 H16

CONVENTION CDG

Le Conseil Municipal par vingt-huit voix pour et une abstention (Mme MONNERIE) décide d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme et autorise Mme le maire à signer la convention correspondante.

Mme Monnerie est réservée quant à l'opportunité d'une telle adhésion considérant que l'instruction de ces dossiers doit pouvoir être géré par les services de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Question de Mme MONNERIE au sujet de l'immeuble Boulevard Henri IV acquis par l'EPF. Elle souhaite savoir ce qu'il en est par rapport au devenir de l'activité commerciale.

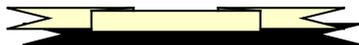
Mme Le Maire répond que ce dossier a été présenté en commission gestion du patrimoine. Il avance avec l'Ophis qui va rénover l'immeuble. Le projet intègre le rez-de-chaussée qui couplera les deux rez-de-chaussée ce qui permettra de proposer un local commercial plus grand.

Concernant l'activité actuelle il ne s'agit pas d'un bail commercial mais artisanal, de ce fait l'acquéreur doit avoir les diplômes correspondants (spécialité pâtisserie). Il est à noter que ce fonds est à vendre depuis 5 ans. Trois repreneurs se sont présentés ; il y a actuellement des négociations qui doivent se faire entre le repreneur potentiel et le vendeur. En d'autres termes l'offre doit être en correspondance avec la demande.

Pour Mme Monnerie l'opération avec l'OPHIS met le commerçant actuel devant un dilemme. Il veut faire valoir ses droits à la retraite alors que le projet de travaux rend les négociations difficiles. Elle considère également que les transformations envisagées ne sont pas indispensables.

Mme le Maire répond que ces transformations sont obligatoires eu égard aux normes actuelles qui s'appliquent en cas de vente.

Mme Monnerie note que deux commerces proches de la mairie vont fermer et souhaite qu'une solution soit trouvée pour la pâtisserie. A son sens, il faut penser à l'intérêt du commerçant et note qu'une fermeture sera préjudiciable à tout acquéreur.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H45.